

2026-11

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20260227-2026_11-DE
Reçu le 02/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2026

Convocation le 20 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

Étaient absents : Monsieur Guillaume BACCON et Madame Florence TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SOUCIRAC AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE

Par délibération, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale a accepté l'adhésion en son sein de la commune de Soucirac.

En application des dispositions de l'article L5211-18 du CGT, tous les Conseil Municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur ces demandes d'adhésion.

Après discussion, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Soucirac au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 02/03/2026
Le Maire, Raoul Debar

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 27 février 2026
Le Maire, Raoul Debar